

SUJET 1 : DROITS ET CONDITIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES D'ACTIVITÉ DES AUTEURS ET AUTRICES

- Comment comptez-vous mieux collaborer avec le fédéral pour toutes les compétences fédérales qui influencent la culture

Il est primordial de collaborer et de travailler de manière transversale entre les différents niveaux de pouvoir. Comme écologistes, nous travaillons quotidiennement à cette logique de concertation. Comme durant la législature qui se termine : entre la Secrétaire d'Etat fédérale Marie-Colline Leroy , et la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec Matteo Segers au Parlement ou Bénédicte Linard au Gouvernement. Nous entendons amplifier cette stratégie, en soutenant le travail des échevins de la culture partout sur le territoire et en renforçant la Conférence inter-ministérielle, impulsée par Bénédicte Linard.

En tant qu'écologistes, notre volonté est que les parlementaires fédéraux puissent agir de manière transversale sur les sujets culturels, en matière de fiscalité, de statut, de pensions, de droits d'auteur-rices, etc. Il est essentiel de continuer à identifier les acteur-rices pour chaque dossier, de faciliter les interactions et les rencontres régulières avec le secteur culturel. Il est fondamental d'assurer une bonne circulation de l'information, dès lors qu'elle implique le fédéral, les régions et les communautés.

Comme exposé par Matteo Segers durant le débat, la défense de la culture et de la créativité est profondément ancrée dans nos convictions car il ne peut y avoir de transition sans faire de la culture un socle. Pour cela nous nous investissons pour la défense des artistes et des travailleur-euses des arts à tous les étages du fédéralisme belge et surtout de manière concertée et articulée..

- Avez-vous la volonté de renégocier/modifier la réforme de DA adoptée récemment ?

Oui. Celle-ci devait s'inscrire dans le cadre d'une réforme plus globale de la fiscalité, cependant le MR a bloqué ce dossier au Fédéral.

Cette réforme des DA est actuellement bloquée dès lors qu'il y a trop de différences d'interprétation entre les acteur-rices qui sont associées à son application. Il est impératif d'y retravailler avec le secteur, notamment les sociétés de gestion des droits d'auteur-rices mais aussi les fédérations culturelles reconnues de tous les champs artistiques.

- Mobilité européenne des artistes est mise en danger par la non-harmonisation des règles de sécurité sociale.

Ecolo est favorable à assurer une plus grande liberté aux artistes : c'est un principe fondamental. Nous défendons cette vision à l'Europe, notamment dans les projets de citoyenneté, de capitales culturelles, etc. Plus globalement, nous sommes actifs au Parlement européen sur les questions de droits d'auteur-rices, de rétribution, d'intelligence artificielle (IA), ou encore de transparence; il s'agit d'aborder cette politique de façon cohérente et dans toutes sa complexité. Nous défendons un regard spécifique pour les artistes au sein de l'Union européenne. Nous restons attentif à l'idée de construire un statut pour les artistes au niveau

Européen. Complémentairement à toutes initiatives nationales. Si cela se construit, il devra pouvoir s'appuyer sur une reconnaissance étendue des professions et métiers liés à l'art et la culture. Ecolo souhaite également favoriser et collaborer avec les représentants culturels associés à l'international. Nous soutenons les initiatives fédératives qui rassemblent des organisations reconnues dans les différents pays.

- Améliorer les barèmes les plus bas (cad ceux de la CP304). Super ! Quelles sont vos propositions ?

Nous sommes très attachés au modèle de dialogue social, y compris dans les métiers du secteur des arts et de la culture. Notre volonté est que les CP se saisissent des conventions collectives de travail afin d'assurer une harmonisation, notamment au fédéral. C'est un axe fort de notre programme.

Extrait du programme d'Ecolo.

19.5. Protéger et valoriser les travailleurs et travailleuses des arts, via une révision des barèmes sectoriels et du régime des droits d'auteurs et d'autrices ainsi que la constitution de pôles de ressources.

- Réviser les différents barèmes sectoriels ;

Cela passe également par une revalorisation de la création en arts de la scène, telle qu'elle a été initiée (et telle qu'elle doit se poursuivre).

- Subsidies via le FACR : plus de 200.000€ en 2018 et environ 400 à 450.000€ par an depuis 2009. Il s'agit d'une aide d'Etat non déclarée et très probablement illégale (plus de 200.000€ sur une période de 3 années consécutives), c'est essentiellement ce subside (35% des recettes du FACR en 2023) qui met à mal le financement de la création sonore.

Durant la législature, la baisse des recettes liées à la réduction de la publicité a induit une baisse du montant envisagé pour la création. Toutefois, sous l'impulsion de Bénédicte Linard, Ministre des médias, il a été possible d'équilibrer cette baisse, en mobilisant les réserves du Fond, pour que la baisse soit compensée par ce fond. L'important était de garantir que systématiquement les destinées à la création restent stables et ne soient pas soumises à la réduction des recettes de la publicité. D'un point de vue général, nous souhaitons réformer le système qui montre des limites de résilience et ancrer les sommes prévues pour la création sonore aux recettes publicitaires. Il convient de pouvoir envisager un système durable

- Financement de la Sc maradio.be par le FACR : stop ou encore ? (NB : maradio.be est membre cotisante du lobby WorldDAB déclaré près de la Commission EU)

Nous sommes très attentifs au principe de pluralisme des médias et à ce qu'il soit assuré. S'il est nécessaire de refondre le cadre (voir infra), il est essentiel de garantir un juste équilibre dans

le financement entre les créateur-rices et les radios, sans que l'un ou l'autre pâtisse de cette réorganisation.

- Quelles propositions pour régler le déficit de la FWB lors de la prochaine législature ?

Nous souhaitons maintenir une logique d'investissements, contrairement à plusieurs familles politiques qui défendent une vision d'austérité et de coupes budgétaires. Actuellement, Ecolo travaille activement pour défendre l'opportunité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles d'atténuer ces efforts budgétaires à venir, au vu de ses spécificités fiscales. Les travaux parlementaires démontrent la soutenabilité actuelle de la dette. Nous sommes cependant mis sous tension par des partenaires qui veulent la réduire drastiquement au prix de coupes sévères sans identifié les champs prioritaires.

Pour Ecolo, les efforts doivent se concentrer sur les plus forte enveloppe et en ciblant les espaces où les financements sont aménageable sans mettre en péril l'action de terrain. Nous sommes favorables également à travailler sur les recettes, notamment via un travail affirmé pour un redressement de la.clé.élèves. Ecolo prône aussi un rééquilibrage des investissements pour permettre aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles de remplir leurs missions.

Pour rappel, contrairement aux autres entités, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose presque d'aucun levier fiscal : nous devons donc agir prudemment vis-à-vis des efforts à réaliser et poursuivre une attitude politique liée à cette réalité.

SUJET 2 : RÉFORME ET REFINANCEMENT DE LA POLITIQUE DES LETTRES ET DU LIVRE

- Que pensez-vous du système du crédit d'impôt qui a fait ses preuves en France pour la production musicale ?

Nous défendons une proposition de crédit d'impôt pour l'ensemble des travailleur-euses avec des bas ou moyens salaires, afin d'atteindre un salaire net décent (jusqu'à 350 euros nets mensuels supplémentaires). Celle-ci serait d'application aussi dans le secteur culturel et artistique. Cette proposition spécifique à la production musicale n'est pas encore bien connue, mais il serait intéressant d'étudier cela durant la prochaine mandature.

SUJET 3 : VALORISATION DES OEUVRES À LA RTBF

- Quelle sanction existe à l'encontre de la RTBF en cas de non-respect du contrat de gestion ?

Le contrat de gestion est l'outil essentiel de pilotage des missions de service public de la RTBF. À ce titre, il est essentiel que les député-es du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles réalisent une évaluation dans le cadre du Contrat de Gestion, afin d'en vérifier le bon déploiement (y compris les manquements). De la même façon, le Conseil d'Administration joue un rôle fondamental.

Cette évaluation doit intégrer un dialogue structuré et une bonne collaboration avec le secteur, afin de pouvoir identifier les manquements avec précision. Le Conseil Supérieur de l'Audiotvisuel

joue, par exemple, un rôle essentiel à ce titre par son habilitation au contrôle annuel (prévu dans le décret).

- Pourquoi ne pas avoir modifié le contrat de gestion lors de sa dernière négociation ?

Le Contrat de gestion de la RTBF a été renégocié et modifié pour la période 2023 – 2027. Cette législature a permis de poser les jalons d'une nouvelle ère pour l'ensemble du secteur, avec une série de modifications, dont notamment :

- Le renforcement progressif des moyens alloués à la production indépendante (notamment le documentaire et les séries belges francophones) ;
- L'augmentation de plus de 50% des quotas de diffusion de chansons de la Fédération sur les radios de la RTBF ;
- Des contenus originaux d'investigation, d'enquête ou de reportage, sur ses services en ligne ;
- Des meilleures conditions de travail pour les technicien·nes et créateur·rices ;
- L'intégration des dimensions de diversité et de durabilité (notamment des tournages plus durables) ;
- Une meilleure visibilité des contenus culturels, notamment en ligne via son algorithme de recommandations.

Bien sûr, il est crucial de poursuivre le travail entamé et d'assurer que les objectifs, les quotas, etc. soient respectés par la RTBF.

- Ouvrir le CA de la RTBF aux artistes : bonne idée à condition qu'ils n'aient pas couleur politique !

L'intérêt serait plutôt d'ouvrir cette participation à des fédérations représentatives et/ou à des opérateurs pluralistes.

- Pourquoi 90 millions en plus pour la RTBF en 5 ans alors que le budget lettres et livre ne représente que 6 millions ?

Le Contrat de gestion inclut le maintien du financement pré-existant, indexé à hauteur de 2%. Ce montant est réparti sur plusieurs années et couvre, notamment, certaines obligations en matière culturelle (par exemple une contribution à la production).

Néanmoins, comme nous l'avons défendu lors du débat organisé par la Scam et la SACD récemment, la prochaine législature devra aller plus loin pour accorder une attention spécifique à deux secteurs . Il s'agit de soutenir davantage le secteur du livre et des arts plastiques que nous voulons refinancer en priorité. Ces principes semblent faire concensus entre les différentes familles politiques.

SUJET 4 : RÉGULATIONS DE L'IA GÉNÉRATIVE POUR PROTÉGER LES ARTISTES

- Comment comptez-vous vous protéger les auteurs de l'IA mais aussi les interprètes au niveau fédéral ?

Comme défendu en débat, Ecolo fait de la question de la régulation de l'IA une priorité culturelle. Nous voulons assurer une meilleure cohérence des politiques aux différents échelons : il faut appliquer en Belgique ce que nous défendons auprès de l'Union européenne, en particulier pour ce qui concerne les compétences fédérales :

- en ce qui concerne la juste rémunération des créateur.ice.s;
- en matière de traçabilité de ce qui est généré ;
- assurer davantage de transparence.

Il est essentiel de construire un mécanisme pour assurer le dialogue entre l'autorité fédérale et les entités fédérées sur les questions liées à l'intelligence artificielle. Nous voulons mener un travail de fond à la Chambre des représentants, en bonne intelligence avec le secteur; d'autre part nous sommes particulièrement attentifs à la question du financement des entreprises d'IA, et inquiets quant aux positions de certains partis politiques sur le sujet. Enfin, il est indispensable de mettre en place des chartes d'éthique, qui garantissent le respect des créateur-rices.

- Comment allez-vous compenser les créateurs et interprètes de l'utilisation de leur répertoire ?

Cela fait suite à la précédente question. Nous souhaitons mettre en place un système transparent d'identification et de traçabilité des œuvres utilisées et diffusées, afin d'assurer une juste rémunération des créateur-rices et interprètes. Cela doit se faire de façon complémentaire et cohérente au niveau de l'Union européenne et de la Belgique. Un travail de concertation avec les acteurs du monde culturel est prépondérant et nous souhaitons poursuivre un travail de fonds dans les parlements pour garantir que les solutions de protections puissent être mieux identifiées et coconstruite.

AUTRES SUJETS :

- Quel parti différencie la culture des arts et la culture du socioculturel ? Et comment cela peut-il être organisé ?

Nous considérons la culture des arts et la culture du socio-culturel comme faisant partie d'un écosystème, dans lequel les frontières sont interdépendantes. Il nous paraît indispensable de soutenir à la fois la création, la mécanique socio-culturelle, les opérateurs locaux, etc : il ne s'agit pas d'opposer ces dimensions, mais de les soutenir avec autant de force et d'enthousiasme.

- Fracture numérique

Nous voulons réduire la fracture numérique en favorisant l'accès à la formation numérique et en garantissant un accès physique à tous les services de la vie quotidienne. Cela concerne également le secteur culturel, à la fois pour les usager-ères et les créateur-rices.